



**NAINVILLE LES ROCHES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se réuniront le :

**Lundi 18 décembre 2023 à 19h**  
**Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2023,

1. Décision du Maire n° LU 318-07-2023 – Convention entre la CCVE et la Commune de Nainville-les-Roches pour la mise à disposition de bennes et le traitement des déchets des services techniques
2. Finances – Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024
3. Révision des tarifs de la restauration scolaire de l'école élémentaire à compter du 1er janvier 2024
4. Motion de soutien du Conseil Municipal de Nainville-les-Roches au Conseil Départemental de l'Essonne
5. Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
6. Questions diverses.

Le Maire  
Frédéric MOURET